

La transmission "Maison"

Objectifs

Faciliter le montage de projets d'habitats seniors non-lucratifs dans les territoires ruraux tout en réhabilitant du patrimoine bâti.

Publics visés

Organisations indépendantes (collectivités, associations, entreprise d'économie sociale) ou collectifs citoyens développant un projet répondant aux critères suivants :

- Habitat senior
- Situé en ruralité
- Permettant de restaurer du patrimoine bâti
- Visant des loyers modérés
- Travaillé avec les habitants et acteurs du territoire

Format proposé

- Parcours complet : 12 jours en sessions collectives d'avril à décembre 2024 + 4 rendez-vous individuels
- Groupe d'environ 6 personnes

Lieu de formation

Les Bois d'Anjou et/ou Angers (Maine-et-Loire)

Financement

Ce dispositif est soutenu par Malakoff Humanis, la Fondation RTE, la Fondation du Domicile et la Fondation MACIF. Participation financière restant à charge :

- Parcours complet : 2400€
- Parcours allégé : au cas par cas et sur devis.
(déplacements, repas et hébergement à la charge du participant)

Candidature

- Réunion d'information en visio (cf. site internet)
- Formulaire de candidature à compléter en ligne (cf. site Internet)
- Clôture des candidatures : fin janvier 2024

Session 1 / ADN Habit'âge

avril 2024 (obligatoire)

S'approprier les fondamentaux d'Habit'âge :

- Nos principes d'action : valeurs & territoire.
- Nos principes méthodologiques : coopération, démarche implicative tout au long du projet.

Session 2 / Ancr'âge

avril 2024

Tester l'idée du projet et vérifier sa faisabilité sur le territoire :

- Identification des acteurs
- Faisabilité économique, sociale et architecturale
- Définition du rétroplanning

Session 3 / Pass'âge

juin 2024

Définir la gouvernance du projet :

- Mise en place d'un comité local de pilotage
- Animation d'assemblées citoyennes
- Coopération auprès des acteurs

Concevoir son projet :

- Projet de vie sociale
- Économie du projet
- Programmation architecturale

Session 4 / Ouvr'âge

septembre 2024

Finaliser son projet :

- Chantier (lien, maîtrise d'oeuvre, suivi du chantier, réglementation...)
- Recrutement des futurs locataires
- Gestion financière (trésorerie, pilotage financier...)

Session 5 / Coordination des maisons

novembre 2024

Garantir le vivre ensemble :

- Animation du projet de vie sociale et partagée
- Accompagnement individuel et collectif des locataires
- Mise en place d'une équipe de bénévoles

Assurer la gestion locative :

- Administration (bail, état des lieux, APL, recherche et recrutement de nouveaux locataires, etc.)
- Suivi budgétaire (maintenance, entretien bâti, vacances locatives, etc.)